



CHSCT du 28 juin 2018 : comptes-rendus

Pour ceux qui ont encore des doutes

Deux CHSCT se sont tenus jeudi 28 juin, présidés par le chef du PPR M. Sorba, avec comme points à l'ordre du jour (concernant la DGFIP) :

à 9 h :

- Budget 2018;
- ASR 2019 : Transfert de la mission recouvrement de l'impôt des particuliers de la trésorerie de Vico-Evisa et de Sainte-Marie Sicché vers le SIP d'Ajaccio.

à 10h30 :

- Fiches de signalement et accidents de travail;
- Document Unique (DUERP) et Programme annuel de Prévention (PAP) de la DRFIP : **La mascarade signée M. de Molliens !**

1er CHSCT

1) Budget 2018

Le budget 2018 s'élève à 55 629,87 €, dont 15 988,29 € sont consacrés à la DRFIP :

Principales actions :

- 5 fauteuils ergonomiques (délivrés après avis du médecin de prévention) : 2895,20 €
- Travaux de bouchage contre les rats au SIP de Porto-Vecchio : 1216,60 €
- Travaux de conformité électrique au CFP de Sartène : 3000 €
- Remplacement des BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité) à Cunéo : 3388,80 €

A ces actions propres à la DRFIP s'ajoutent des formations également financées par ce CHSCT et qui s'adressent aux agents de l'ensemble des administrations financières (DGFIP / Douanes / INSEE) - cf. programme des formations sur Ulysse 2A.

2) ASR 2019 : Transfert au 1er janvier 2019 de la mission recouvrement de l'impôt des particuliers de la trésorerie de Vico-Evisa et de Sainte-Marie Sicché vers le SIP d'Ajaccio

Avant de procéder à l'examen de cette question lors du CTL du 9 juillet, ce point a été présenté par l'administration au Comité en raison de l'impact sur les conditions de travail des agents concernés.

La direction a expliqué que le transfert de cette mission au SIP d'Ajaccio impliquait pour chaque agent actuellement en charge de cette fonction (1B à Vico, 1C à Sainte-Marie-Sicché) de faire un choix :

soit suivre la mission "recouvrement" avec mutation géographique au SIP d'Ajaccio, soit rester dans le poste en basculant de la fonction recouvrement vers la mission "secteur public local".

La délégation FORCE OUVRIERE est revenue sur la présentation effectuée par l'administration et sur son argumentaire quelque peu bancal :

- En effet, le syndicat a clairement relevé l'incohérence des propos de la direction qui à travers cette restructuration, prétend assurer le maintien des trésoreries ! **Pour le syndicat, ces restructurations, qu'aucun impératif ne justifie, traduisent la volonté de l'administration générale de supprimer le Secteur Public**

Local. Cette volonté s'accorde avec les propos du Ministre Darmanin souhaitant mettre en place un agent comptable à la tête des grandes collectivités (mesure qui sera ensuite généralisée à l'ensemble des collectivités, comme toute "expérimentation") ...

- Sur toute la Corse, il ne restera plus une seule trésorerie mixte (recouvrement impôt + secteur communal) au 1er janvier 2019. Le maintien même du secteur communal, donc des trésoreries, sera prochainement sous la menace du S.A.R. (Service d'Aide au Réseau). Ce service, installé en direction, aura pour mission d'effectuer pour le compte des postes leurs opérations à distance (visa et prise en charge des dépenses et recettes des communes) ... et donc permettre la suppression des postes !

- Les délégués FO ont clairement dénoncé ces nouvelles atteintes faites au service public de proximité, au mépris de la Loi Montagne (qui s'applique à toute la Corse). Cette loi impose à l'Etat non seulement de maintenir, mais surtout de réévaluer le niveau des services publics en zone de montagne, en terme d'accessibilité et de proximité.

- L'argument selon lequel cette mesure améliore la qualité du service rendu, puisque les contribuables disposeront d'un interlocuteur unique, n'est pas recevable non plus : en quoi la situation est-elle préférable lorsque cet interlocuteur unique est éloigné de plus d'une heure de route, n'est joignable qu'à travers les méandres des plateformes téléphoniques et autres messageries électroniques dépersonnalisées et inadaptées aux préoccupations des usagers ?!!!

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales ont unanimement voté contre ce projet de restructurations.

Une discussion s'en est suivie quant à l'option "télétravail" ou "travail à distance" éventuellement adaptable pour les agents concernés :

La délégation FORCE OUVRIERE a noté que ces restructurations prévoient que les agents mutés sur le site de Cunéo à Ajaccio auront à gérer le recouvrement de l'impôt des particuliers des secteurs géographiques de Vico et de Sainte-Marie Sicché. **Le syndicat a alors émis la proposition suivante : que la direction locale laisse le choix aux agents concernés dans les 2 trésoreries de poursuivre l'exercice de leur mission "impôt", certes sous l'autorité directe du chef du SIP d'Ajaccio, mais en restant physiquement dans leur poste.**

Grace à cette solution, FO considère que la qualité du service rendu à l'utilisateur serait maintenue, que l'impact sur les conditions de travail serait minimisé, et que la probabilité de voir déclassés les postes de Vico et de Sainte-Marie Sicché de C3 à C4 serait affaiblie ... à condition par ailleurs de pourvoir en nombre suffisants les emplois destinés à la gestion du communal !

Le chef du PPR s'est déclaré favorable à cette option qui pourrait alors être proposée aux agents actuellement en charge du recouvrement de l'impôt des particuliers dans les 2 trésoreries.

2ème CHSCT

1) Fiches de signalement et accidents de travail :

L'assistante de prévention a fait état des fiches de signalement qui lui sont remontées ainsi que des réponses de l'administration. A noter que la plupart de ces fiches sont produites suite à des violences verbales proférées par des usagers à l'encontre des collègues, particulièrement aux guichets. Ce phénomène traduit bien l'évolution des rapports avec les contribuables qui, mécontents de la dégradation du service rendu faute de personnels, s'en prennent à l'interlocuteur qui représente l'administration : l'agent à l'accueil !

On comprend mieux la volonté de l'administration de limiter les accueils : Que les usagers gueulent, mais chez eux !

3 accidents de travail sont à déplorer à la DRFIP depuis le début de l'année 2018.

2) Document Unique (DUERP) et Programme annuel de Prévention (PAP) de la DRFIP

L'assistante de prévention a exposé tout d'abord une synthèse des risques rencontrés par les agents et centralisés dans le Document Unique de la DRFIP, puis les mesures censées les combattre (PAP).

- **Présentation du DUERP**

L'administration a présenté le DUERP de notre direction en précisant qu'il a été établi suite au recensement des

risques opérés jusqu'au 15 décembre 2017. Ce Document Unique a ensuite fait l'objet d'un groupe de travail le 8 février (boycotté par l'intersyndicale Finances 2A).

Il ressort que sur les 171 lignes initialement recensées, correspondant chacune à un risque, seules 81 sont retenues (l'administration centrale, jamais à court d'idées pour alléger le DUERP, ordonne de ne pas retenir les risques relatifs "aux bâtiments", lesquels ont tout lieu d'être en revanche dans le registre hygiène et sécurité saisissable sur Ulysse).

Ces 81 risques se classent selon leur gravité (A: intolérable, B: substantiel, C: modéré, D: faible) et leur fréquence. Ils se répartissent comme suit :

1 seul et unique risque A : le comportement moralement agressif de certains syndicalistes envers l'équipe d'encadrement constituée de 8 personnes !

9 risques B, liés principalement aux restructurations;

26 risques C, dont 8 en RPS;

45 risques D, dont 22 RPS, 5 liés aux "agressions verbales" ...

Les R.P.S. (Risques Psycho sociaux) représentent 42% des risques (37 lignes) et concernent 239 agents consultés.

- **Présentation du Programme Annuel de Prévention (P.A.P.)**

Afin de lutter contre les risques retenus dans le DUERP, l'administration est tenue d'élaborer un P.A.P. L'assistante de prévention en a présenté les principaux éléments au Comité :

- 16 actions, dont 12 consacrées aux R.P.S. soit :

- 1 action pour lutter contre le risque A : organiser des réunions préparatoires aux instances CAPL, CTL, etc !
- 5 actions contre le risque B;
- 10 actions contre le risque C.

- Ces actions sont également réparties en fonction de leur nature :

- 1 mesure "humaine" : stage de conduite préventive;
- 3 mesures "collectives" : une grille posée dans le faux-plafond du SIP de Porto-Vecchio contre la prolifération des rats, l'escalier de secours à Cuéno (reporté ...) et le contrôle de sécurité électrique;
- 12 mesures de "prévention organisationnelle", telles que le recrutement d'emplois PACTE, d'emplois civiques, le recrutement d'1 agent C à Sartène et de 2 C au SIP de Porto-Vecchio, la nouvelle répartition des missions au Grand Ajaccio, l'accueil sans rendez-vous à Cunéo, l'intérim à Lévie ...

Commentaires FORCE OUVRIERE

Comme tous les ans, on assiste avec ce programme annuel de prévention à une nouvelle démonstration d'impuissance de la direction locale à lutter contre la présence des risques dans les services, à commencer par les plus importants : les R.P.S.

Tant que l'on ne s'attaquera pas à la cause première de ces R.P.S., les propositions de l'administration pour les contrer apparaîtront comme de simples mesurette destinées à se donner bonne conscience. **Lutter efficacement contre ces risques qui gangrènent nos services ne passe que par l'arrêt des suppressions d'emplois !**

Selon le syndicat, les mesures dites de "prévention organisationnelle" illustrent parfaitement cette apathie administrative :

- Comment la direction peut-elle prétendre que le recrutement d'emplois PACTE / emplois civiques permet de lutter contre les RPS quand il ne s'agit que de précariser l'emploi dans la fonction public en recrutant des contractuels à bas prix en lieu et place d'agents titulaires ?
- Comment oser évoquer les affectations au SIP de Sartène et de Porto-Vecchio (et dans quelles conditions !!!) comme un moyen de lutter contre les risques alors qu'il ne s'agit que de combler des emplois rester vacants trop longtemps ?

- Quant à l'intérim de la Trésorerie de Lévie suite au départ anticipé du chef de poste au bout de 5 mois, peut-être l'administration gagnerait-elle à peaufiner ses castings dès le départ plutôt que d'envoyer un autre comptable éteindre l'incendie !

- Au sujet de l'accueil sur rendez-vous, les délégués FO ont précisé attendre la présentation du bilan en CTL.

- La nouvelle répartition des missions au Grand Ajaccio répond à l'émergence de RPS ? Non, elle répond à "comment faire fonctionner un poste avec moins d'agents", nuance !

Pour FORCE OUVRIERE, il en ressort que non seulement l'administration n'a pas la réelle volonté de combattre les R.P.S. en s'attaquant aux racines du mal, mais elle ose même se servir des R.P.S. comme prétexte pour justifier ses méfaits : restructurations, précarisation de l'emploi, etc.

Mais au chapitre de la duperie, la palme est décernée au DRFIP qui, comme nous l'avons déjà annoncé, ne s'est pas gêné pour détourner le DUERP à des fins personnelles.

De nouveaux éléments établis cette fois-ci en séance en attestent :

Le DUERP de la DRFIP : la grande mascarade orchestrée par M.de Molliens !

La direction a donc expliqué lors de ce CHSCT que le risque soi-disant rencontré par l'équipe d'encadrement, relatif à ses relations avec les syndicats, est le seul coté A. La délégation FO est revenue sur l'indécence de cette cotation au regard des autres risques rencontrés par l'ensemble des agents. Cette instance commune aux administrations financières a permis par ailleurs de mettre en évidence que **ce risque est même le seul risque A recensé pour l'ensemble des 3 administrations du département !**

Le 15 mai 2018, le syndicat FO-DGFIP 2A écrivait au sujet de l'attitude du DRFIP : *"En incluant aujourd'hui 7 autres personnes soi-disant exposées au risque "syndicats", c'est le reste de l'équipe de direction (dont nous n'avons jamais eu à nous plaindre de son attitude envers le syndicat) qui est embarquée dans un témoignage de fidélité et de loyauté sans faille pas de bol !"*

Si certains avaient des doutes quant à cette affirmation, ce CHSCT a permis de les lever :

- Alors que la direction a dans un 1er temps expliqué que les risques avaient été recensés jusqu'au 15 décembre, l'administration a été contrainte de reconnaître, à la demande des syndicats, que le "fameux risque A" a en revanche été rajouté au DUERP ultérieurement, bien après le groupe de travail du 8 février chargé pourtant de finaliser le DUERP !

- Comment se pourrait-il alors que 8 personnes se soient manifestées spontanément, dans un élan commun et bien tardif, pour faire état d'un risque "intolérable" et de fréquence "quotidienne" ... et le tout sans qu'aucune n'ait songé à remplir une fiche de signalement face à un risque d'une gravité à nulle autre pareille dans les administrations financières de Corse du Sud ?

Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une manœuvre du DRFIP qui, incapable de supporter l'opposition des syndicats, se pose en victime en tentant vainement d'entraîner dans sa chute le reste de l'équipe d'encadrement !

Pour preuve qu'il est l'unique personne concernée par ce risque supposé : Il s'applique à lui-même et à lui-seul le droit de retrait en ne venant plus siéger aux CTL, CAPL et CHSCT depuis le 26 mars 2018. 9 réunions, si l'on suit le raisonnement du DRFIP, durant lesquelles M. de Molliens a laissé seule son équipe de direction face à un risque intolérable !

Cette fumisterie enlève toute sa valeur et son utilité au DUERP, donc au P.A.P. qui en découle. En cohérence avec ses propos, la délégation FO a refusé de participer au vote sur le P.A.P. qui était présenté pour avis.

Pour FORCE OUVRIERE, ce "RPS directionnel" au DUERP, aussi ridicule soit-il, signifie surtout que le costume de DRFIP est décidément bien trop grand pour M. de Molliens, alors qu'il aille s'en trouver un autre ailleurs !

Les délégués FO au CHSCT 2A

Matthieu CAILLAUD
Patricia PARIGGI
Jean-Michel MARIE
Jacqueline MAGESCAS
Jean-Jacques PIETRI
Georges MATTEI